



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 125-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.320

Déposée le : 04.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Reinhard (Thun, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée :
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Une politique des transports qui prêterite l'économie locale ? Les centres-villes doivent rester accessibles aux divers corps de métiers !

Dans plusieurs villes, on observe une évolution qui place les ouvrières et ouvriers, fournisseuses, fournisseurs et autres prestataires de services devant de plus en plus de problèmes difficiles à résoudre. Les voies de circulation rétrécissent, les zones de livraison disparaissent, les accès sont bloqués, les temps d'accès sont extrêmement restreints. Les pistes cyclables, les projets de végétalisation et les mesures de modération du trafic sont mis en œuvre de manière unilatérale, sans proposer aux commerces des solutions qui fonctionnent. Conséquence ? Les ouvrières et ouvriers ne peuvent plus décharger leur matériel, les prestataires de services ne trouvent pas de possibilités pour stationner, les passages spontanés deviennent impossibles de sorte que certaines zones finissent par ne plus être desservies du tout. Cette situation met à rude épreuve les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes de santé. En effet, elles sont bien souvent dépendantes de services de soins, de services de transport, de réseaux de médecins mobiles ou encore de divers services de dépannage dont elles ont besoin au quotidien. Si ces services ne peuvent plus être fournis ou ne peuvent l'être qu'au prix d'efforts considérables, il s'ensuit une véritable pénurie d'assistance au cœur de nos villes.

La politique des transports ne doit pas être prisonnière de la doxa politique, mais elle doit également tenir compte des besoins propres à l'économie et aux services de base. Les villes ne sont pas des musées à ciel ouvert. Si l'on veut que les bâtiments, les installations et les individus soient approvisionnés, entretenus et soutenus, il faut en garantir l'accès aux personnes concernées. Les personnes âgées, justement, ont des droits. Ce n'est pas à elles de faire les frais d'une mauvaise politique des transports et elles ne doivent pas être davantage délaissées et laissées pour compte.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'accessibilité actuelle des grandes villes du canton pour les ouvrières et ouvriers, les services de livraison, les services de soins et autres prestataires de services mobiles ?
2. Quel est l'avis du Conseil-exécutif face aux conséquences économiques et sociales qu'entraînent des possibilités de livraison et d'accès extrêmement restreintes sur le milieu de l'artisanat ainsi que sur la prise en charge des personnes âgées et des personnes tributaires de prise en charge ?
3. Le canton s'appuie-t-il, dans les stratégies de transport urbain qui sont élaborées, sur des normes minimales ou des recommandations relatives à la prise en considération des besoins des commerces et des services ?
4. Dans quelle mesure le canton a-t-il son mot à dire dans les stratégies de transport communaux, en particulier lorsque celles-ci sont abondées par des fonds cantonaux (p. ex. pour la construction de routes, de pistes cyclables ou pour l'aménagement d'espaces verts) ?
5. Le Conseil-exécutif estime-t-il nécessaire d'une part de systématiser à l'avenir l'examen des effets qu'entraînent les projets de transport sur le commerce, la sécurité de l'approvisionnement ainsi que sur l'accessibilité, et d'autre part de faire la transparence à leur sujet ?
6. Le Conseil-exécutif serait-il disposé à exposer dans un rapport quels sont les projets urbains ayant entraîné une détérioration de l'accessibilité pour les commerces, les services de soins et autres prestataires de services similaires au cours des cinq dernières années et quelles sont les mesures en cours de planification ou de mise en œuvre pour y remédier ?

Destinataire
– Grand Conseil